

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 JUILLET 2018**

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : E. GUYOT

Etaient présents : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, M. GIRARD, E. GUYOT, E. HUOT-MARCHAND, B. LLORET, A. MAZINGUE-DESAILLY, R. PESCHEUX, J. VILLALON, B. VIOLETTE, E. WERFELI.

Absents excusés :

C. MONIS-ARRAIOL pouvoir à B. LLORET
P. BOULET, E. MIGNON, A. PINCHEMAILLE

La séance est ouverte à 21 H 00.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de retirer de l'ordre du jour le point suivant :

- Acquisition de la parcelle cadastrée section D n° 109

ADOpte à l'unanimité.

Des modifications sont à apporter au compte rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 1 – commune,

DECIDE de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes suivantes :

- n° T-66, T-67 de l'exercice 2011,
- n° T-141, T-188 de l'exercice 2014,
- n° T-22, T-48, T-124, T-186, T-273 de l'exercice 2015

DECIDE la répartition du FPIC 2018 selon la méthode du 50-50 comme exposé dans le tableau annexé à la délibération,

DECIDE de fixer les tarifs périscolaires pour l'année 2018/2019 et de modifier la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de gestion de la compétence eaux pluviales par le SIAHVV,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police pour les travaux d'un passage piéton surélevé Rue de Frileuse et la pose de deux coussins ralentisseurs au carrefour de la Vacheresse, au taux maximum.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 45.

En Mairie, le 9 juillet
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
Raymond PESCHEUX

